

# Des solutions !



M. Nicolas

Elisabeth LEFORESTIER,  
EARL du Moret  
Agricultrice  
à Emenouville (76)

«Ce travail a mis certains points faibles en évidence et nous a fait progresser.»

«Cela nous a permis d'avoir un cadre»

Améliorer les conditions de travail



Réduire le volume de travail



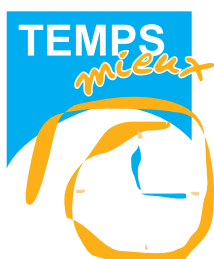
Sécuriser les coups durs



Pouvoir se libérer



Coût



Etre agriculteur  
et vivre sa vie !

## Le document unique nous fait progresser

### Témoignage

«Le fait d'écrire et d'avoir une trace, nous incite à nous perfectionner, et en plus, c'est valorisant»

«Sur notre exploitation, nous employons deux salariés : l'un à temps plein et l'autre à 80 % en groupement d'employeurs. Nous embauchons aussi deux salariés pour le tri des pommes de terre et des betteraves rouges du 15 septembre au 15 novembre.

Au moment où cette réglementation s'est mise en place, nous avons décidé de prendre les choses en main en suivant une formation avec la Chambre d'agriculture. Cela nous a permis d'avoir un cadre, un support pour débiter.

Quand il a fallu rédiger le document, nous en avons discuté entre nous et avec les salariés. Identifier les risques demande du temps, mais cela permet une prise de conscience de chacun et nous incite tous à la prudence par la suite.

Tout le monde a participé à la relecture et a signé le document.

Ce travail a mis certains points faibles en évidence et nous a fait progresser. Nous fixons nous-mêmes nos objectifs de progrès, et nous avançons à notre rythme, car nous n'avons pas toujours la tête à ça.

Nous avons, par exemple, acheté une trousse de secours. Les salariés et mon mari ont été formés aux gestes qui sauvent. Nous nous sommes aussi procurés un kit de protection pour pulvériser les produits phytosanitaires, et des gants pour trier les pommes de terre. Nous avons mis aux normes les câbles électriques de certaines machines... Mais ça ne s'arrête pas là ! Nous améliorons aussi nos conditions de travail : nous nous sommes équipés d'un dispositif pour nous laver les mains en plaine. Certaines améliorations ne coûtent rien, il faut simplement changer de pratique.

Nous n'aurions pas forcément fait tous ces changements si nous n'avions pas travaillé sur le document unique.



# Évaluer les risques pour les prévenir

La santé et la sécurité des hommes au travail, c'est primordial.

## A noter

Depuis novembre 2002, le document unique des risques professionnels doit pouvoir être présenté aux inspecteurs et contrôleurs du travail.

## Pour plus d'info

- MSA

☎ 02 35 12 71 68

- Chambre d'agriculture

☎ 02 35 59 47 14

- USA

☎ 02 35 59 45 00

- CER France

☎ 02 35 59 64 70

- FDCUMA

☎ 02 35 61 78 21



Une opération concertée  
des organismes agricoles  
de Seine-Maritime

Décembre 2010

## • Pourquoi choisir cette solution ?

### Gagner du temps

De bonnes conditions de travail améliorent la performance de l'entreprise : productivité et qualité accrue. Elles permettent aussi de fidéliser son salarié.

### Travailler en sécurité

En mesurant les risques, on en a une meilleure connaissance, ce qui permet de mieux les prévenir.

### Pérenniser l'exploitation

L'enjeu est d'abord humain, mais également économique. Il y a les coûts directs des accidents de travail et des maladies professionnelles par votre cotisation Accident du Travail. Ainsi que les coûts indirects : perte de production, temps perdu, dégâts aux équipements et au matériel...

### Une obligation réglementaire

## • L'essentiel à savoir

Le document réalisé doit permettre :

- d'identifier les risques existants lors des différentes phases d'activité de l'exploitation ;
- d'évaluer l'exposition à ces risques ;
- de faire un inventaire des mesures de prévention existantes ;
- d'imaginer de nouvelles mesures à mettre en place pour améliorer la sécurité ;
- de vérifier la pertinence et l'efficacité des solutions mises en place pour améliorer la sécurité et la protection de la santé des individus.

## • Combien ça coûte ?

Les informations pour mettre en place la démarche sur votre exploitation sont disponibles gratuitement dans vos OPA. La MSA vous propose gratuitement, un accompagnement collectif sur la méthode, si vous trouvez d'autres agriculteurs intéressés. Des formations vous sont aussi proposées pour vous aider à remplir le document, le coût de l'inscription étant de 108 euros.

| Unité de travail : Exemple de l'activité de traite                              |  | Date de l'évaluation :         | 01/10/2004  |  |
|---|--|--------------------------------|---|--|
| Nom des personnes concernées : M. X, salarié permanent, M. Y contrôleur laitier |  | Date de dernière mise à jour : |   |  |
| Tâches  | Risques  | Note de risque                 | Mesures de prévention   | Réalisation                              |
| Je m'habille (vêtement de travail)  | Poussières, salubrité  | 1                              | Mise à disposition d'une armoire vestiaire  |  |
| Je traverse la cour de ferme  | Chute de plain-pied (trou)<br>Glissade (verglas)<br>Heurt (obstacle) | 3                              | Niveler la cour<br>Rendre les abords propres et non glissants<br>Sabler<br>Installer un éclairage   | 12/2004<br>11/2004<br>05/2005<br>05/2005 |
| J'ouvre la porte de la salle de traite  | Coincement, écrasement de la main                                    | 0                              | Changement de la porte  | 2002                                     |
| J'allume la lumière   | Heurt (interrupteur loin de l'entrée)<br>Electrisation (fil dénudé)  | 0                              | Installation de l'interrupteur près de l'entrée<br>Réfection installation électrique<br>Vérification annuelle de l'installation, mesure de l'efficacité de la mise à la terre | 2001<br>07/2004<br>01/2005               |
| Je mets le tuyau dans le tank à lait  | Chute de hauteur en utilisant un escabeau                            | 1                              | Achat d'un escabeau stable avec rampe, ou marche-pied fixe  | 11/2004                                  |